

# le Courrier des Yvelines

**actu.fr**  
Le site de vos médias locaux



MERCREDI 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2023 - N° 4067  
Hebdomadaire - ÉDITION POISSY - 1,70€  
4, bis av. de Sceaux - 78035 VERSAILLES Cedex  
01 30 97 72 10 - courrier.yvelines@actu.fr

**POISSY ET CARRIÈRES-SOUS-POISSY**

13

## Pont d'Achères : les travaux lancés



📍 CARRIÈRES-SOUS-POISSY ET POISSY

## Les travaux du pont d'Achères commencent, un arbre centenaire abattu, les habitants en colère

Les travaux du pont d'Achères ont commencé le mardi 24 octobre 2023 à la surprise générale sur le jardin partagé de l'île de la Dérivation.

**M**ardi 24 octobre 2023, il y avait du dégoût et de la stupéfaction chez les habitants de l'île de la Dérivation, à Carrières-sous-Poissy.

Une dizaine de bûcherons, tronçonneuses en main, sont intervenus vers 8 h du matin sur le terrain privé du jardin partagé Utop'île pour défricher l'espace. La police nationale était présente pour sécuriser les 2 700 m<sup>2</sup> du site et dissuader les habitants d'intervenir.

Sur ce terrain, un pylône de 7,5 m de haut doit voir le jour afin que s'érige un nouveau pont. Appelé pont d'Achères, cette construction de 2 x 2 voies de 32 m de large va permettre de relier la RD30 et la RD190,



Plusieurs habitants sont venus contester les travaux engagés sur le jardin partagé Utop'île, sur l'île de la Dérivation, à Carrières-sous-Poissy. En vain. Florent JACONO

planète», commente Eflie, qui habite sur l'île depuis plus de cinq ans. «C'était un véritable lieu de vie ici. Beaucoup de Carriérois venaient. On pouvait se promener, et se reposer. C'est terrible!» s'indigne Éric, carriérois présent lors des travaux de défrichage.

Un sentiment partagé par de nombreux habitants rencontrés sur place. «Il y a plein d'événements ici, ça me dégoûte», témoigne notamment cette habitante. Les habitants, eux, sont restés sur place toute la journée, pour se serrer les coudes et constater les dégâts. Une opération qui a duré toute la semaine.

**Le maire Eddie Aït**

té», affirme le 3e vice-président du conseil départemental.

Pour le jardin Utop'île, il assure que le propriétaire est Grand Paris environnement. «Monsieur Millet a une convention, mais avec la VNF (Voies navigables de France) qui n'a pas le titre de propriété», affirme Richard Delepierre. «Après 40 ans d'instruction, je vous assure que le démarrage de ces travaux est valide», ajoute le vice-président.

Concernant le jardin Utop'île, ce dernier a affirmé «qu'il fallait bien déposer la pile du pont quelque part. Je ne connais pas un projet qui ne se heurte pas aux intérêts particuliers. Cette construction a été considérée d'uti-

sur les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine.

### Un arbre de 150 ans abattu

Un tilleul centenaire a été au passage abattu, sous la contestation d'une vingtaine d'habitants. « Il avait 150 ans, il a été expertisé par Louis Valin », témoigne tristement Denis Millet, le propriétaire du terrain, au moment où l'arbre tombe sous ses yeux. « C'est certainement l'arbre le plus vieux de l'île, c'est révoltant », commente Denis Millet, président de l'association Non au pont d'Achères.

« On leur a demandé des papiers, ils ne nous ont rien donné, enrage de son côté Nicolas, habitant de l'île depuis une dizaine d'années. On s'est fait pousser par la police et ils attaquent un arbre de 150 ans. Ils viennent ici, et ils font ce qu'ils veulent. »

### Pas d'affichage informant le début des travaux

Un arrêté préfectoral d'autorisation environnemental a été émis le 3 juillet 2023, permettant le début des travaux. Cependant, aucun affichage. Rien n'indiquait que les travaux allaient commencer sur le jardin Utop'île.

« Je suis l'occupant légal de ce terrain. J'ai ma convention. Ils me disent qu'elle a été résiliée, mais je n'ai reçu aucun courrier. Dans la convention, un préavis de trois mois est prévu. On me spolie mes droits. Je paie 500 € par an pour ce terrain », estime Denis Millet, président de l'association Non au pont d'Achères.

« Sur un chantier, il doit y avoir l'affichage réglementaire des travaux en cours avec le nom de la société. Ils ne l'ont pas fait », poursuit encore Denis Millet.

### Des recours contre l'arrêté préfectoral

Le président de l'association Non au pont d'Achères a fait constater les débuts de travaux par un huissier. Un référé suspensif va être déposé à la fin du mois.

Début septembre 2023, le collectif alternatif en vallée de Seine, composé de six associations, dont Non au pont d'Achères, avait déjà déposé un recours gracieux contre l'arrêté préfectoral. Il ne permet toutefois pas l'arrêt des travaux de défrichage qui ont commencé dans la plaine de Carrières-sous-Poissy et désormais sur l'île.

Les associations ont soulevé plusieurs arguments de fond qui, pour l'instant, restent sans réponses. « Pour avoir une autorisation de défrichage, il faut être propriétaire de tous les terrains. Or, quatre parcelles appartiennent à une famille, qui ne souhaite pas vendre au Département », ar-

gument le président de l'association Non au pont d'Achères.

« Dans l'arrêté, il y a 30 espèces protégées qui ont été recensées. Elles ne sont pas toutes présentes. Selon notre spécialiste, Etienne Piechaud, il en manque une quinzaine », indique aussi Denis Millet.

« Avec ce projet, on va émettre 104 tonnes d'émission de CO2 sur les routes du territoire contre 90 tonnes sans cette nouvelle route. Le préfet signe un projet qui va augmenter de 14 % les émissions de gaz à effet de serre, ajoute Denis Millet. Ce ne sont pas nos chiffres, mais l'étude d'impact d'environnement du Département fournie en janvier 2023. »

### « Aberrant, terrible ! » pour les habitants

« C'est aberrant de poursuivre ce projet qui a été pensé à une époque où on ne parlait pas d'écologie et de la nécessité de protéger notre

### demande des réponses aux Département

Pour rappel, lors de son rapport, le commissaire enquêteur avait émis le souhait que le Jardin Utop'île soit protégé par le maître d'ouvrage.

Le maire de Carrières-sous-Poissy, Eddie Ait, a adressé en ce sens un courrier à Richard Delepierre, vice-président aux Transports et aux Mobilités du Département des Yvelines, le 25 octobre 2023.

L'élu demande des précisions sur le sujet et une réponse aux arguments soulevés par les associations sur les espèces protégées, la propriété des parcelles et l'absence d'affichage.

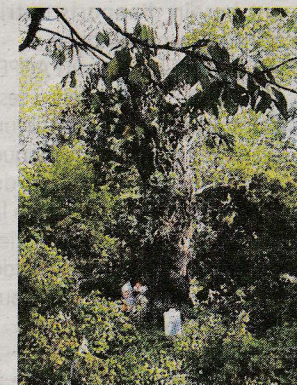
### Le Département répond

Contacté, Richard Delepierre a assuré qu'il allait répondre au maire de Carrières-sous-Poissy. « Pour les travaux de voirie aucun affichage n'est nécessaire. Le seul affichage obligatoire, c'est celui de l'arrê-

lité publique en 2013, elle va bénéficier au plus grand nombre et permettre de désengorger la boucle de Chanteloup ».

Une manifestation partant de la ville d'Andrézy, 4, rue Marie-Jane Pruvot, et se terminant à la mairie de Carrières-sous-Poissy aura lieu le dimanche 12 novembre à 10 h 30.

Florent JACONO



Le tilleul vieux de 150 ans, avant qu'il soit abattu

Florent JACONO